

AIPR — NIVEAU ENCADRANT / CONCEPTEUR

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

Cette formation couvre la réglementation et les procédures DT-DICT, le Guichet Unique, la cartographie et le marquage-piquetage, afin de préparer, encadrer et sécuriser les chantiers à proximité de réseaux dès la phase de conception du projet.

Public concerné	Chefs d'entreprise, chefs de chantier, conducteurs de travaux et personnels techniques en charge de la préparation, du suivi ou de l'encadrement des travaux.
Durée	7h en présentiel
Validité / recyclage	5 ans (recyclage recommandé)
Certification délivrée	Certification AIPR Encadrant ou Concepteur

Programme de la formation

- Analyse des risques dès la conception du projet
- Réglementation et procédures DT-DICT
- Guichet Unique et cartographie des réseaux
- Marquage-piquetage
- Élaboration des plans de prévention
- Encadrement des équipes intervenantes
- Validation des autorisations de travaux
- Gestion des situations exceptionnelles

Cadre réglementaire

L'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) est obligatoire depuis le 1er janvier 2018 pour tout travailleur de chantier, conducteur d'engins, de grues ou de véhicules BTP intervenant à proximité de réseaux (électriques, gaz, eau, télécom...). Elle réduit les risques d'accident, sécurise le chantier et engage la responsabilité de l'employeur qui doit délivrer l'autorisation sur la base de cette certification.